

Programme de mesures agro-environnementales  
(M.A.E.C.) sur  
**LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA  
BRESLE**



**L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA BRESLE (EPTB BRESLE) S'ENGAGE AUPRES DES AGRICULTEURS DE SON TERRITOIRE...**

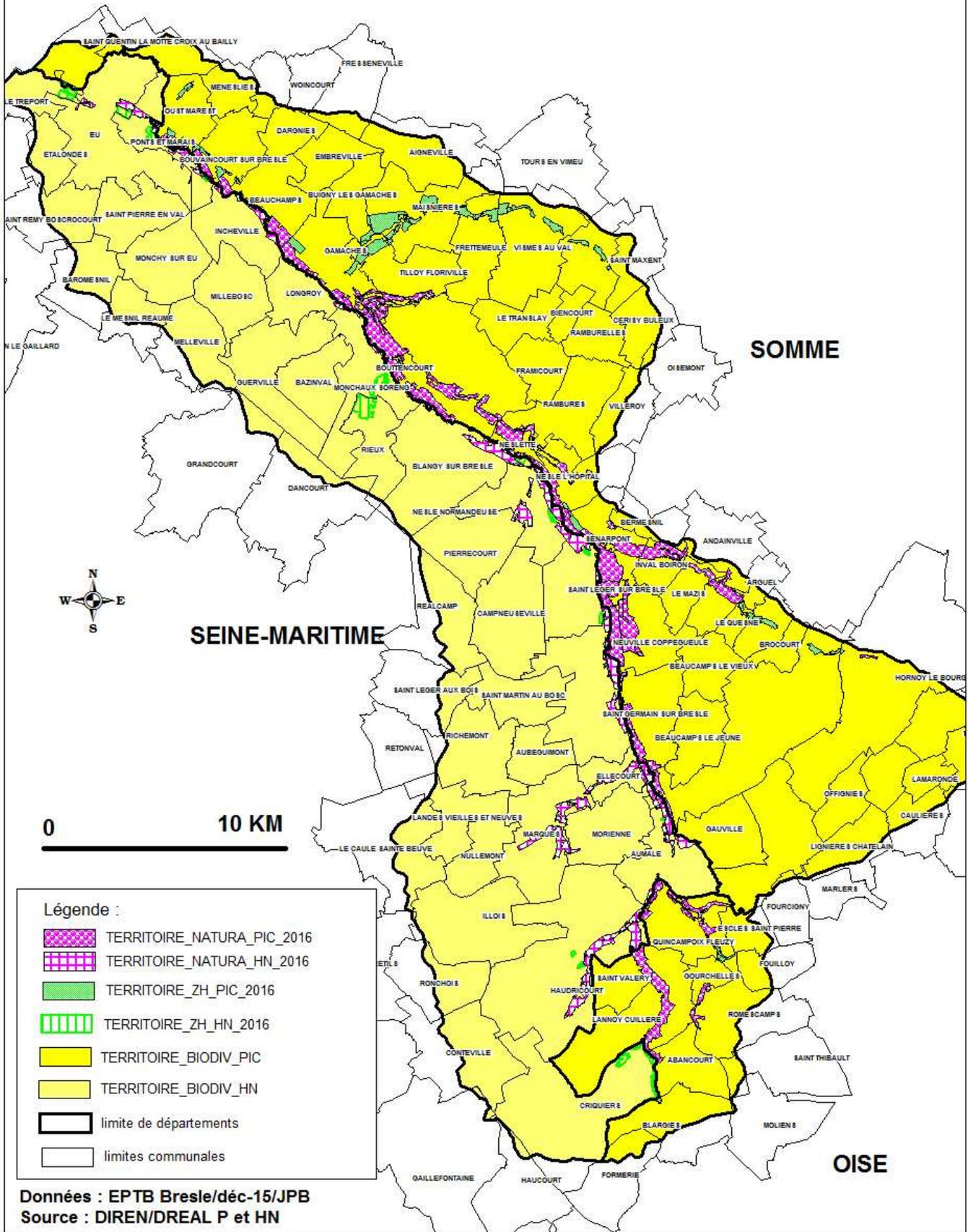
Cette campagne 2016 d'animation du projet agri-environnemental et climatique portée par l'EPTB Bresle s'étend à tout le bassin versant de la Bresle soit 748km<sup>2</sup>, à cheval sur les deux régions Nord-Pas-Calais-Picardie et Normandie. Sur ce territoire interrégional et interdépartemental, les mesures proposées à la contractualisation aux agriculteurs se portent sur trois enjeux : Natura 2000 sur le site "vallée de la Bresle", "biodiversité" et "zone humide".

**Depuis 2010 maintenant, l'EPTB Bresle, acteur faisant la promotion d'une gestion concertée de la ressource en eau à des fins de préservation de sa qualité comme en termes de prévention des risques d'inondation, se porte candidat à l'animation des mesures agri-environnementales sur son territoire.**

La détérioration des masses d'eau souterraine et superficielle, la destruction ou la raréfaction des habitats naturels comme des espèces qui y sont inféodées constituent une des préoccupations majeures de nos politiques actuelles. Maintenir des activités qui aident à l'atteinte de ces objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau est un impératif que se fixe l'EPTB Bresle au travers du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bresle.

Ce programme est proposé en lien étroit avec l'Europe, les Régions, les Chambres d'agriculture et les Conservatoires d'espaces naturels concernés. L'outil « mesures agro-environnementales » permet de proposer aux agriculteurs des contrats d'une durée de cinq ans à travers lesquels ils adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement et perçoivent une indemnisation, favorisant ainsi le maintien voire la reconquête des espaces en prairie humide.

# Les territoires MAEC "biodiversités, Natura 2000 et zones humides" Bassin de la BRESLE Campagne 2016 - PICARDIE et HAUTE-NORMANDIE version déc-15



## LISTES DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE POUR 2016, COTE PICARD

Plusieurs types de mesures existent et sont ouvertes sur ce territoire du bassin de la Bresle. Des précisions sur les choix (cahiers des charges) vous seront apportées lors des entretiens et des rencontres collectives prévus.

Toutes les mesures indiquées ci-après sont données sous réserve de modifications éventuelles que pourraient apporter les services compétents.

### LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

En noires, les mesures contractualisables en Picardie par territoire à enjeu. **En rouge**, les mesures contractualisables dès lors **que le caractère humide d'une parcelle sera avéré\***.

#### En faveur du maintien d'un couvert herbacé

Couvert	Code mesure	Intitulé Mesure	Montant de la mesure €/an/ha	Territoire ENJEU BIODIVERSITE	Territoire ENJEU NATURA 2000	Territoire ENJEU ZONE HUMIDE
HE	01	Absence de fertilisation azotée	103	X	X	X
<b>Porte d'entrée : pression de pâturage</b>						
HE	06	Ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an)	56	X	X	X
HE	08	Ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an) et absence de fertilisation azotée	159	X	X	X
<b>Porte d'entrée : retard de fauche</b>						
HE	16	Retard de fauche (après le 10 juin)	146	X		
HE	18	Retard de fauche (après le 25 juin)	222		X	X
HE	20	Retard de fauche (après le 10 juin) et abs de fertilisation azotée	249	X		
HE	22	Retard de fauche (après le 25 juin) et abs de fertilisation azotée	326		X	X
<b>Porte d'entrée : création d'un couvert herbacé</b>						
HE	30	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	189	X	X	X
HE	31	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne et absence de fertilisation azotée	292	X		
HE	33	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne avec ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an)	245	X	X	X
HE	36	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne avec retard de fauche (après le 10 juin)	335	X		
HE	38	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne avec retard de fauche (après le 25 juin)	412		X	X
HE	40	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne avec retard de fauche (après le 10 juin) et absence de fertilisation azotée	438	X		
HE	42	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne avec retard de fauche (après le 25 juin) et absence de fertilisation azotée	450		X	X
HE	44	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne avec ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an) et absence de fertilisation azotée	349	X	X	X
HE	51	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	600	X		

## En faveur de la préservation et de la gestion des zones humides\*

			Montant de la mesure €/an/ha	Territoire ENJEU BIODIVERSITE	Territoire ENJEU NATURA 2000 (dont en rouge réellement en ZH)	Territoire ENJEU ZONE HUMIDE
ZH	01	Gestion de zones humides (chargement inf. à 1,4UGB/ha/an, fertilisation azotée <50 unités/ha)	120		X	X
ZH	08	Gestion de zones humides avec retard de fauche (après le 25 juin)	291		X	X
ZH	12	Gestion de zones humides avec retard de fauche (après le 25 juin) et abs de fertilisation azotée	395		X	X
ZH	13	Gestion de zones humides avec ajustement de la pression de pâturage (inf. à 1,2UGB/ha/an)	176		X	X
ZH	14	Gestion de zones humides avec ajustement de la pression de pâturage (inf. à 1,2UGB/ha/an) et abs de fertilisation azotée	279		X	X

\* la possibilité de contractualiser des mesures contenant les briques "ZH" n'est possible que sur des zones humides avérées au sein du territoire "Natura 2000" - cf. étude délimitation des zones humides, EPTB Bresle (SCE -2012)

## En faveur du maintien des éléments fixes du paysage

			Montant de la mesure €/an	Territoire ENJEU BIODIVERSITE (HORS territoire ZH)	Territoire ENJEU NATURA 2000	Territoire ENJEU ZONE HUMIDE
HA	01	Entretien de haies	0,36€/ml/an	X	X	X
AR	01	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	3,96€/arbr/an	X	X	X
TL	01	Entretien mécanique de talus enherbés	0,42€/ml/an	X		X
PE	01	Restauration et entretien de mares et plans d'eau	81€/mare/an	X		X

## LES MESURES SYSTEMES OUVERTES SUR TOUT LE TERRITOIRE DU PAEC PICARD

Les mesures systèmes en polyculture élevage qui sont proposées sur ce territoire ont pour objectif de répondre aux constats définis précédemment en ayant une conduite favorable à la préservation de la biodiversité à l'échelle de l'exploitation et non de façon localisée.

Objet	Mesure	Libellé	Montant (en €/ha/an)	Financement
Grande culture et élevage	SPM1	Systèmes Polyculture-élevage « Dominante Elevage », <b>Maintien</b>	123 €/ha/an	Région/FEADER
	SPE1	Systèmes Polyculture-élevage « Dominante Elevage », <b>Evolution</b>	153 €/ha/an	

Pour toutes questions relatives à ce dossier, vous pouvez contacter :

### EPTB BRESLE

M. Jean-Philippe BILLARD -02 35 17 41 55  
[billard.institution.bresle@wanadoo.fr](mailto:billard.institution.bresle@wanadoo.fr)

### Chambre d'agriculture de la Somme

Mme Maryse MAGNIEZ -03.22.33.69.48  
[m.magniez@somme.chambagri.fr](mailto:m.magniez@somme.chambagri.fr)

### Chambre d'agriculture de l'Oise

Mme Claire BELLER 03.44.11.44.52  
[claire.beller@agri60.fr](mailto:claire.beller@agri60.fr)

L'animation du DOCOB Natura 2000 comme l'animation du dispositif MAEC bénéficie du soutien financier de l'Etat, de la Région et de l'Europe

